

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUN 2018**

Délibération : **N° 2018-06- 89**
OBJET : **TARIFS CONCERT DES OUTSIDE DUO - CELTOMANIA**
Nomenclature : **7.1.8**

En exercice : 29 membres

Présents : 20

Pouvoirs : 8

Absent : 1

Votants : 28

Délibération comportant :

Annexe : /

Le vingt-cinq juin deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix huit juin deux mille dix huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Lionel BROSSAULT, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Gil RANNOU, Catherine HENRY donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Michel RINCE donne pouvoir à Lionel BROSSAULT, Damien CLOUET donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL, Alain BLANCHARD donne pouvoir à Hélène JALIN, Christian LEMARCHAND donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Le membres absent : Chantal PERRUCHET

Rapporteur : Madame Isabelle GROLLEAU

Pour l'édition 2018 des Celtomania, Treillières proposera un concert des Outside Duo le vendredi 9 novembre à 20h30, dans l'Espace Simone-de-Beauvoir.

Ce duo de musiciens propose un spectacle mis en scène où l'originalité musicale se promène sur les sentiers de la théâtralité : une symbiose entre musiques instrumentales issues des influences celtiques, le tout sur des compositions personnelles. Violonistes, guitaristes et chanteurs, les deux artistes sont aussi multi-instrumentistes. Dans l'énergie du son et du mouvement, leurs instruments se mêlent au décor pour que la scène devienne un grand terrain de jeu.

Comme l'an dernier, une billetterie tenue par le service Vie locale sera ouverte sur place, une heure avant le début du concert. En s'appuyant sur les pratiques tarifaires de ce Festival, il est proposé de fixer l'entrée à ce concert selon les modalités suivantes : tarif plein à 10 €, tarif réduit à 8 € (12-18 ans, étudiant, demandeur d'emploi) ; gratuité pour les moins de 12 ans. Quelques places exonérées seront offertes aux personnalités invitées.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- DE VALIDER les tarifs ci-dessus.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 25 juin 2018
Le Maire, Alain ROYER.

